

DÉFENSE

N° 8

11 mai 2021

Covid-19 : optimisme prudent

Chers collaborateurs et collaboratrices,

Ces dernières semaines, des signes timides ont montré que notre pays progresse dans la lutte contre la Covid. Le nombre d'infections, d'hospitalisations et de décès diminuent à nouveau et l'opération de vaccination atteint lentement mais sûrement sa vitesse de croisière. Le Comité de concertation a donc décidé que certains assouplissements sont possibles. Des perspectives s'ouvrent, ce qui devrait tous nous rendre optimistes. En même temps, nous devons rester vigilants, car ce virus nous a déjà surpris à plusieurs reprises et l'apparition de variantes étrangères donne lieu à de nombreuses inconnues.

Je profite de ce Flash pour encourager à nouveau chacun d'entre vous à se faire vacciner le moment venu. Les vaccins sont sûrs et leur protection contre la maladie a été scientifiquement prouvée. Une invitation à la vaccination a priorité sur toutes les autres activités de service. Un pourcentage élevé de personnes vaccinées offre le plus de garanties de retrouver un mode de vie et de travail plus ou moins normal après l'été. En tant que militaires et membres du personnel civil de la Défense, nous devons donner le bon exemple à cet égard également.

Mais d'ici là, et probablement encore après, il faut continuer à appliquer intégralement les mesures de prévention : garder la distance de 1,5 m, se laver régulièrement les mains, porter le masque, aérer les locaux, organiser le plus possible les activités à l'extérieur, etc. Ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 1er septembre, quel que soit le pourcentage de personnes vaccinées dans l'intervalle. Je le rappelle : la situation reste fragile et le danger d'une nouvelle vague est loin d'être écarté.

Néanmoins, je suis heureux qu'il y ait de la place pour certains assouplissements dans la lignée des décisions du Comité de concertation :

- À partir du 17 mai, le port du masque buccal dans les quartiers militaires ne sera plus obligatoire à l'extérieur, à condition que la distance sociale de 1,5 m puisse être respectée. A l'intérieur des bâtiments militaires, le régime actuel ne change pas.
- Les activités de relations publiques et les cérémonies militaires avec un maximum de 50 spectateurs sont à nouveau autorisées, à condition que l'avis de la chaîne de prévention soit respecté. Cela vaut également pour les remises de commandement, les passations de stick, etc. Le Cab CHOD peut accorder une exception au nombre de participants dans des cas particuliers, tels que des proclamations.
- Les terrasses des bars, dans nos écoles et centres de formation par exemple, peuvent être ouvertes à partir du 17 mai, avec respect des règles en vigueur (Max QUATRE personnes à table, 1,5 m entre les tables). Un système « à emporter » est obligatoire.

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible



Éditeur responsable : Général-major Guido Hart
Rue d'Evere 1, 1140 Bruxelles – 9-6321-17347 – www.mil.be



- Les voyages privés sont à nouveau autorisés depuis le 18 avril. Toutefois, je tiens à sensibiliser tout le monde à la prudence. Il en va évidemment de même pour les déplacements de service. Il est conseillé de faire uniquement les déplacements de service essentiels qui ne peuvent être postposés.
- Les activités sportives de plein air sont autorisées. Toutefois, l'exécution des PhEF reste interdite, sauf pour raisons statutaires. Le fait que les PhEF ne soient pas obligatoires ne signifie pas que l'entraînement physique peut être négligé. Il est parfaitement possible de maintenir sa condition à niveau au moyen d'un entraînement individuel. Si les chiffres continuent à évoluer favorablement, il sera envisagé d'autoriser la réalisation de tests sportifs en salle à partir du 1er septembre.

Certaines restrictions restent toutefois en vigueur :

- Le travail à domicile reste une obligation légale. Même lorsque la Covid sera derrière nous, la Défense continuera à investir dans le travail à domicile, dans le cadre du « *New Way of Working* ».
- La Défense maintient pour l'instant les règles connues de quarantaine et de *testing* avant les opérations et les exercices importants. Toutefois, en consultation avec les experts médicaux, il est envisagé d'assouplir les mesures de quarantaine si certaines conditions sont remplies. Cependant, les mesures imposées par le pays, l'organisation ou le *compound* de destination (ou de transit), voire le propriétaire du moyen de transport utilisé, doivent également être prises en compte. Tout ceci est actuellement à l'étude et on communiquera sur le sujet dans les semaines à venir.
- Les repas en commun et réceptions restent interdits jusqu'au 30 juin inclus, à l'exception des déjeuners de travail strictement nécessaires en cercles très restreints (dix participants maximum), en respectant scrupuleusement les règles de distance.

Dans les semaines à venir, un certain nombre d'événements ont été planifiés qui pourraient engendrer une grande affluence. Je pense ici aux *drive-in Belgian Air Force days*, aux « *Navy Days* » et à la MESA, mais aussi aux salons de l'emploi et aux journées portes ouvertes. Cette question fait l'objet d'un processus décisionnel distinct, dont l'issue sera communiquée avant le 28 mai. Il va sans dire que les éditions virtuelles des salons de l'emploi sont toujours privilégiées dans les circonstances actuelles.

Je voudrais également mettre chacun en garde contre un faux sentiment de sécurité dans les semaines et les mois à venir, même après la vaccination. C'est une raison majeure de l'interdiction d'utilisation des tests rapides et des tests individuels sur le personnel asymptomatique à la Défense. Ils ne sont pas très fiables et génèrent une charge de travail élevée pour le personnel médical pouvant être mise à profit à des meilleurs esciens.

Chers collègues, le fait de pouvoir vivre et travailler avec moins de restrictions après l'été dépend de chacun de nous. La Défense s'efforce de ramener ses activités d'entraînement à un niveau "normal" après l'été et sa capacité d'incorporation au niveau d'avant la crise. Nos unités, écoles et organismes de formation peuvent travailler avec cette donnée de planification mais nous devons continuer à préparer un plan B avec les normes Covid actuelles. Une décision relative aux normes applicables à partir de la mi-août en matière d'hébergement, d'horeca, etc. pourra probablement être prise mi-juin.

La vie après la Covid-19 ne sera plus jamais la même et il vaut mieux s'y préparer mentalement dès maintenant. Persévérons. Tout finira bien.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense